

Séance du 19 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 19 février 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 14 février 2025.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, JAUD Sonia, ROUX Olivier, POIRON Manuela, HERVÉ Philippe, BOIDE Christian, BODIN Guillaume, HEUZÉ Sophie.

Excusés : BOUGUÉ Raphaël, PORCHER Eva, CHAUVIN Stéphanie.

Absent : ROULLEAU Franck.

Mme POIRON Manuela est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 11 Votants : 11

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 29/1/2025

Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée:

Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 avec la CAF.

La convention territoriale globale 2020-2024 est arrivée à échéance le 31/12/2024.

Une nouvelle convention doit être signée entre le Pays de Fontenay-Vendée et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée pour la période 2025-2029. Le conseil communautaire a validé cette nouvelle CTG le 27/1/2025 mais il faut également que chaque conseil municipal se prononce. Les objectifs sont la continuité des partenariats financiers, la mise en place de nouvelles actions et l'appui technique de la CAF sur notre territoire.

Le conseil approuve à l'unanimité la CTG 2025-2029.

Dispositif « Embellissement façades et toitures » : Présentation de 3 dossiers.

M Thuilot M Olivier M et Mme Gachignard :

Le conseil accepte de verser la subvention communale d'un montant de 500 €/dossier sous réserve de l'acceptation du dossier par la Communauté de Communes qui contribue à hauteur de 1000 €/dossier.

M et Mme Gachignard : M Cédric Gachignard ne prend pas part au vote.

Mme le Maire précise que la Communauté de Communes a décidé d'arrêter ce dispositif d'aide à compter du 15 mars 2025.

Schéma Vélo : Réunion du pôle de proximité le 13 février : Les travaux d'aménagement en piste cyclable concernent le chemin des Gouraudries qui se situe sur les communes de St Valérien, l'Hermenault et St Martin des Fontaines. Après discussion, le conseil municipal maintient son avis défavorable pour une participation financière pour les mêmes raisons notifiées lors du précédent conseil.

ECOLE : Classe découverte « Théâtre » (10 au 14 mars 2025) : La subvention de l'Etat d'un montant de 1 220 € ayant été perçue par la commune, elle doit être reversée à la coopérative de l'école de St Valérien. Ensuite, cette somme sera divisée par 3 (soit 406 €) car le projet est organisé avec les écoles de St Valérien, Petosse et Le Langon.

Le conseil approuve à l'unanimité le reversement de cette subvention à la coopérative de l'école.

Demandes de subvention :

La classe ULIS (Ecole Ste Trinité de Fontenay le Comte) accueille un élève domicilié à St Valérien. M Le Préfet a adressé le tableau des montants de prise en charge soit 501 € pour un élève en classe élémentaire.

Le conseil accepte de verser cette participation financière d'un montant de 501 € à l'école Ste Trinité de Fontenay le Comte par 11 voix pour sur 11 votants.

Associations : Demande de subvention annuelle.

Les associations suivantes ont adressé, chacune, un courrier au conseil municipal afin de solliciter une subvention pour l'année 2025.

AEC Saint Valérien (Danse)

Le conseil accepte de verser la somme de 100 € par 11 voix sur 11 votants.

ESH Basket de l'Hermenault

Le conseil accepte de verser la somme de 100 € par 11 voix sur 11 votants.

L'outil en mains

Le conseil accepte de verser la somme de 100 € par 11 voix sur 11 votants.

Comité des Fêtes de St Valérien

Le conseil accepte de verser la somme de 200 € par 11 voix sur 11 votants.

Harmonia

Le conseil accepte de verser la somme de 150 € par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Poiron) sur 11 votants.

Football Club Plaine et Bocage

Le conseil accepte de verser la somme de 100 € par 7 voix pour et 1 abstention (Mme Jaud) sur 8 votants. M Coulais, M Bodin et M Hervé ne prennent pas part au vote.

Croix Rouge : Antenne locale de Fontenay le Comte

Le conseil accepte de verser la somme de 100 € par 11 voix sur 11 votants.

ADILE (Association d'aide au logement) de la Vendée

Le conseil accepte à l'unanimité de verser la somme de 50 €.

Ressources humaines :

Départ à la retraite de Mme Isabelle Feugnet.

Mme Isabelle Feugnet, salariée par Multiservices, en poste à l'école depuis mars 2021 en remplacement de Mme Josselyne Babin (arrêt maladie), a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 28 mai 2025.

Ce poste de 4 heures/jour (cantine et ménage du soir) sera donc à pourvoir jusqu'à la fin de l'année scolaire, le 4 juillet. Une réflexion est en cours pour la rentrée de septembre.

Point Financier.

Mme le Maire précise qu'une diminution des recettes pour le budget 2025 doit être anticipée et prise en compte dans les décisions d'achat et de travaux.

TRAVAUX

La commission « Bâtiments et Voirie » s'est réunie le 3 février puis des RDV ont été organisés avec plusieurs entreprises afin d'établir des devis.

Travaux rénovation cuisine de la salle des fêtes : DEVIS :

Sarl COUSSEAU : montant : 5 380,97 € HT soit 6 457,16 € TTC

Sarl PRO POSE : montant : 5 619,20 € HT soit 6 181,12 € TTC

Sarl TECHNIBAT : Plomberie : 2 281,20 € HT soit 2 737,44 € TTC

Electricité : 3 239,27 € HT soit 3 887,12 € TTC

Des devis vont être également établis pour le matériel (réfrigérateur, lave-vaisselle, évier, lave-mains, meuble de rangement, paillasse en inox, plaques de cuisson).

Travaux réparation entrée salle des fêtes : Devis :

Sarl PRO POSE : montant : 1 192,26 € HT soit 1 311,49 € TTC

Achat portail atelier communal : Devis :

Sarl Nature et Paysage : Portail avec moteur en option et portillon. Sans la pose.

L'installation sera effectuée par M Vincent Palardy.

Sans motorisation : 2 600,45 € HT soit 3 120, 54 € TTC

Avec motorisation : 3 652,70 € HT soit 4 383,24 € TTC

Le conseil valide le devis « avec motorisation » de la Sarl Nature et Paysage par 11 voix pour sur 11 votants.

Achat nouvelle clôture Ecole : Devis :

Suite à la visite de contrôle de sécurité, le conseil avait décidé de changer le grillage de l'école ainsi que le portillon (augmenter la hauteur et renforcement de la clôture).

Sarl Nature et Paysage : 917,83 € HT soit 1 101,40 € TTC

Le conseil valide le devis de la Sarl Nature et Paysage par 11 voix pour sur 11 votants.

VOIRIE : Devis Chemin menant au Petit Chatenay et Chemin des Croisettes.

L'entreprise Eiffage a établi 2 devis pour chaque chemin avec option sablage ou option bicouche.

Chemin menant au Petit Chatenay : Sablage : 24 055,50 € HT soit 28 866,72 € TTC

Enrobé bicouche : 32 143,60 € HT soit 38 572,32 € TTC

Chemin des Croisettes : Sablage : 17 997,20 € HT soit 21 596,64 € TTC

Enrobé bicouche : 22 744,40 € HT soit 24 932,64 € TTC

Après discussion, le conseil décide de réaliser les travaux du chemin du Petit Chatenay en enrobé bicouche pour plus de longévité soit un montant de 32 143,60 € HT. Le vote se répartit ainsi : 9 voix pour et 2 abstentions (Mme Jaud et Mme Heuzé) sur 11 votants.

Lotissement communal :

Point réservations : A ce jour, 8 lots sont réservés dont 2 compromis signés. Il reste donc 7 parcelles disponibles.

Réparations réseau assainissement collectif : La société ATPR interviendra au mois d'avril.

Devis voirie : En attente d'actualisation par la société Eiffage.

Demande : Traversée de route pour canalisation.

M Franck Roulleau souhaite poser une canalisation sous la route (rue du Cloucq) pour un usage professionnel. Le conseil donne son accord mais souhaite préciser qu'il n'y aura aucune participation financière de la commune.

Chemin de la Favrière : Suite à plusieurs signalements de personnes souhaitant emprunter ce chemin communal, il faut constater que M Franck Roulleau empiète, selon les endroits, entre 3,5 mètres et 5 mètres sur la partie communale. Le relevé cadastral montre que ce chemin a une largeur de 10 mètres. Le conseil souhaite un retour au tracé d'origine afin de retrouver un usage public accessible.

Demande : Lampadaire supplémentaire rue de l'école.

La première partie de la rue de l'école n'est pas éclairée car il manque 1 ou 2 points lumineux afin de sécuriser la visibilité. Un devis estimatif a été demandé auprès du SYDEV. Le montant pour 2 lampadaires supplémentaires sur poteaux existants s'élève à 954 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de l'étude définitive par le SYDEV.

Questions/Informations diverses :

Date visite Sénat et organisation : Après concertation, le conseil s'accorde sur la date du mercredi 9 juillet.

Point toilettes publiques aux plan d'eau des Rulières.

Visite du commerce par les conseillers : Samedi 8 mars à 10h30. Un autre créneau sera proposé un soir.

Commission des Impôts Indirects (CCID) : Lundi 10 mars à 18h30.

Prochain conseil : 19 mars. Comptes administratifs et budgets : Le 2 avril (19h30).

Marche pour le cancer colo-rectal : Dimanche 16 mars. Départ 9 heures. Salle du Jarry. L'Hermenault.